

AFFAIRE N° 13. - Garantie de la Commune concernant deux emprunts de
1 128 379 000 Frs CFA et 319 890 000 Frs CFA à contracter par la S. H. L. M. R.
pour la réalisation de l'opération "CALEBASSIERS IV". - Passation d'une convention.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion m'a adressé une demande tendant à obtenir la garantie de la Commune de Saint-Denis pour ce qui concerne deux emprunts que cette Société aura à contracter auprès de la CAISSE des PRETS aux ORGANISMES d'H. L. M.

Ces emprunts, destinés à financer l'opération "CALEBASSIERS IV", comprennent :

- 225 H.L.M. pour un prêt de	1 128 379 000 Frs CFA
- 75 P.L.R. pour un prêt de	319 890 000 Frs CFA

soit au total	1 448 269 000 Frs CFA
	=====

Je vous demande, Mesdames et Messieurs de vous prononcer, d'une part sur la garantie à accorder à la S.H.L.M.R. et, d'autre part, sur la passation d'une convention avec cette Société.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Lu
Saint-Denis, le 24 Mai 1944
Pour le Chef
Le Secrétaire Général
Signé: J.P. Broust
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
O. HOARAU